



[Volet B]

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22108610

e,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

31 AOUT 2022

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : 0447 877 506

Nom

(en entier) : D.F.D

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : rue Saint Saëns 12 à 1420 Braine l'Alleud

Objet de l'acte : renouvellement des mandats

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire

La présente assemblée générale de la SA D.F.D s'est tenue en ce 29/06/2022 à 18h au siège social de la Société.

1.BUREAU

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de la société VISION ACTION SRL, représentée par Monsieur Vincent Gaillard, président du Conseil d'administration. L'assemblée générale désigne Monsieur Guy Magermans en qualité de secrétaire et de scrutateur.

2.COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste des présences jointe en annexe, signée par chacun d'eux ou leurs mandataires avant l'ouverture de la séance.

La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Les procurations mentionnées dans la liste des présences restent ci-annexées.

3;EXPOSE

Le Président expose ce qui suit :

3.1 La présente assemblée a pour ordre du jour :

5.Nomination, renouvellement ou révocation des mandats

7.5 Nomination, renouvellement ou révocation des mandats

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de VISION ACTION srl représenté par Vincent Gaillard et Monsieur Guy Magermans. Leur mandat actuel se terminera dès la clôture de la présente assemblée et leur nouveau mandat commencera à courir dès la clôture de la présente assemblée pour une durée de 6 ans, se clôturant ainsi légalement après l'assemblée générale de 2028.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

L'assemblée confère tous pouvoirs à ODB & ASSOCIES SA, représentée par Valérie De Bruyn, dont les bureaux sont établis à 1410 Waterloo, drève Richelle 161 N boîte 48 (TVA 0830.249.724), afin de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à la publication des décisions prises ci-dessus aux annexes du Moniteur Belge.

VISION ACTION srl, administrateur-délégué

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 29/06/2022

Se réunit à l'instant à la suite de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration composé de tous ses membres :

•VISION ACTION srl représentée par Vincent Gaillard

•Monsieur Guy Magermans

Le conseil d'administration décide de nommer la société VISION ACTION srl représentée par Vincent Gaillard comme administrateur délégué et président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Le conseil d'administration donne décharge à VISION ACTION pour son mandat d'administrateur-délégué exercé jusqu'à la date de la présente séance du conseil d'administration.

Fait à Braine l'Alleud, le 29/06/2022

VISION ACTION srl, administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).